



SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE

Monsieur Régis Juanico
Maire de la Ville de Saint-Étienne
Hôtel de ville
BP 503
42000 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

Saint-Étienne, le 18 septembre 2026

Objet : « *Préavis de grève pour le 29 septembre 2026* »

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et de l'article 2512-2 du Code du travail, le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Étienne vous transmet ce préavis de grève pour le **29 septembre 2026**, de 10h30 à 23h59, pour l'ensemble des agents de la ville de Saint-Étienne.

Depuis plusieurs années, les agents subissent une perte importante de leur pouvoir d'achat. Le **gel du point d'indice**, conjugué à une inflation particulièrement forte, a entraîné une diminution significative du salaire réel des agents.

Dans le même temps, les dépenses contraintes ne cessent d'augmenter. La **hausse du prix de l'énergie**, des carburants, de l'alimentation, des loyers et de l'ensemble des produits et services essentiels pèse lourdement sur les budgets des personnels.

Les agents de la Ville de Saint-Étienne ne peuvent plus accepter que leurs rémunérations stagnent alors que le coût de la vie augmente. Cette situation fragilise particulièrement les agents aux revenus les plus modestes et contribue à une perte d'attractivité des métiers de la fonction publique territoriale.

À cela s'ajoutent des conditions de travail qui se dégradent, des difficultés de recrutement et une charge de travail croissante dans de nombreux services. Les agents continuent pourtant d'assurer quotidiennement leurs missions au service de la population stéphanoise.

Ainsi, notre syndicat demande l'ouverture des négociations loyales et sincères, sur les sujets suivants :

- Des effectifs suffisants pour permettre aux agents d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions
- Mise en place d'un plan rapide de convergence de l'IFSE, en vue d'aligner la VSE à la hauteur de la SEM
- Plan de déprécarisations des CDD
- Aide à la formation pour les agents en difficulté sur la réussite de leur concours

- L'arrêt immédiat de toute discrimination syndicale
- L'arrêt des pressions sur les agents voulant exercer leur droit de grève ou non
- Conciliation vie personnelle/professionnelle : mise en place d'un règlement pour l'octroi des temps partiels sur autorisation, et équité de traitement sur les ASA
- Réouverture de négociations loyales autour du temps de travail et des plannings imposés
- Compensation financière de la suppression des « trois mois de bon soldat
- Annulation de la décision arbitraire d'augmentation du temps de travail d'**1h/semaine** sous l'ancien exécutif
- Reconnaissance des sujétions particulières liées aux métiers les plus pénibles par l'octroi de jours de sujétion supplémentaires

Dans l'attente de l'ouverture de négociations sincères et loyales sur ces revendications, notre organisation syndicale restera attentive au respect de l'exercice du droit de grève.

Cordialement.

